RESOLUTION SPECIALE N°009/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 ;

3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2 et N°3 au Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger ont été approuvés par les membres du Conseil d'Administration, respectivement par la Résolution Spéciale N°003/02-2018, lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 avril 2018, et par la Résolution Spéciale N°007/05-2018 ;

4) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°4 au Plan de Passation des Marchés a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;

5) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver la modification par l'Avenant N°5 du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février 2018 au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
   - **Recrutement de trois (3) Consultants en Passation des Marchés en appui au MCA-Niger pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant Foncier pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant en Réinstallation pour une durée de 6 mois**

   La copie du dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consultée auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

6) **EN CONSEQUENCE,** la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 009/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°5 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	SIGNATURE
Mme Elbak Zenabou Tari Bako	Ministre	MPF/PE	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

RESOLUTION SPECIALE N°009/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 ;

3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2 et N°3 au Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger ont été approuvés par les membres du Conseil d'Administration, respectivement par la Résolution Spéciale N°003/02-2018, lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 avril 2018, et par la Résolution Spéciale N°007/05-2018 ;

4) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°4 au Plan de Passation des Marchés a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;

5) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver la modification par l'Avenant N°5 du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février 2018 au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
   - **Recrutement de trois (3) Consultants en Passation des Marchés en appui au MCA-Niger pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant Foncier pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant en Réinstallation pour une durée de 6 mois**

   La copie du dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consultée auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

6) **EN CONSEQUENCE,** la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 009/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°5 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	SIGNATURE
BETY Ali	Haut Commissaire	HCSN	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

RESOLUTION SPECIALE N°009/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 ;

3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2 et N°3 au Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger ont été approuvés par les membres du Conseil d'Administration, respectivement par la Résolution Spéciale N°003/02-2018, lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 avril 2018, et par la Résolution Spéciale N°007/05-2018 ;

4) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°4 au Plan de Passation des Marchés a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;

5) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver la modification par l'Avenant N°5 du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février 2018 au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
   - **Recrutement de trois (3) Consultants en Passation des Marchés en appui au MCA-Niger pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant Foncier pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant en Réinstallation pour une durée de 6 mois**

   La copie du dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consultée auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

6) **EN CONSEQUENCE,** la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 009/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°5 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	SIGNATURE
ADAMOU SOULEY Hamadou	Directeur du Cabinet	Primature	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

RESOLUTION SPECIALE N°009/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 ;

3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2 et N°3 au Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger ont été approuvés par les membres du Conseil d'Administration, respectivement par la Résolution Spéciale N°003/02-2018, lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 avril 2018, et par la Résolution Spéciale N°007/05-2018 ;

4) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°4 au Plan de Passation des Marchés a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;

5) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver la modification par l'Avenant N°5 du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février 2018 au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
   - **Recrutement de trois (3) Consultants en Passation des Marchés en appui au MCA-Niger pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant Foncier pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant en Réinstallation pour une durée de 6 mois**

   La copie du dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consultée auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

6) **EN CONSEQUENCE,** la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 009/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°5 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	SIGNATURE
Mme FODI Hakima	Chargée de Formation	CONGAFEN	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

RESOLUTION SPECIALE N°009/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 ;

3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2 et N°3 au Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger ont été approuvés par les membres du Conseil d'Administration, respectivement par la Résolution Spéciale N°003/02-2018, lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 avril 2018, et par la Résolution Spéciale N°007/05-2018 ;

4) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°4 au Plan de Passation des Marchés a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;

5) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver la modification par l'Avenant N°5 du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février 2018 au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
   - **Recrutement de trois (3) Consultants en Passation des Marchés en appui au MCA-Niger pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant Foncier pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant en Réinstallation pour une durée de 6 mois**

   La copie du dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consultée auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

6) **EN CONSEQUENCE,** la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 009/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°5 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	SIGNATURE
Ouhoumoudou Mahamadou	Ministre DirCab.	PRN	MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT NIGER Conseil d'Administration Président

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

RESOLUTION SPECIALE N°009/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 ;

3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2 et N°3 au Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger ont été approuvés par les membres du Conseil d'Administration, respectivement par la Résolution Spéciale N°003/02-2018, lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 avril 2018, et par la Résolution Spéciale N°007/05-2018 ;

4) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°4 au Plan de Passation des Marchés a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;

5) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver la modification par l'Avenant N°5 du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février 2018 au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
   - **Recrutement de trois (3) Consultants en Passation des Marchés en appui au MCA-Niger pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant Foncier pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant en Réinstallation pour une durée de 6 mois**

   La copie du dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consultée auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

6) **EN CONSEQUENCE,** la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 009/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°5 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	SIGNATURE
DJADAH Abdoulaye	1er VICE PRESIDENT	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

RESOLUTION SPECIALE N°009/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 ;

3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2 et N°3 au Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger ont été approuvés par les membres du Conseil d'Administration, respectivement par la Résolution Spéciale N°003/02-2018, lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 avril 2018, et par la Résolution Spéciale N°007/05-2018 ;

4) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°4 au Plan de Passation des Marchés a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;

5) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver la modification par l'Avenant N°5 du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février 2018 au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
   - **Recrutement de trois (3) Consultants en Passation des Marchés en appui au MCA-Niger pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant Foncier pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant en Réinstallation pour une durée de 6 mois**

   La copie du dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consultée auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

6) **EN CONSEQUENCE,** la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 009/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°5 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	SIGNATURE
Kané Aichatou Barkane	Ministre	Plan	REPUBLIQUE DU NIGER LA MINISTRE MINISTERE DU PLAN

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

RESOLUTION SPECIALE N°009/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 ;

3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2 et N°3 au Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger ont été approuvés par les membres du Conseil d'Administration, respectivement par la Résolution Spéciale N°003/02-2018, lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 avril 2018, et par la Résolution Spéciale N°007/05-2018 ;

4) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°4 au Plan de Passation des Marchés a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;

5) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver la modification par l'Avenant N°5 du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février 2018 au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
   - **Recrutement de trois (3) Consultants en Passation des Marchés en appui au MCA-Niger pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant Foncier pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant en Réinstallation pour une durée de 6 mois**

   La copie du dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consultée auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

6) **EN CONSEQUENCE,** la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 009/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°5 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	SIGNATURE
Almoustapha GARBA	Ministre	Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du D.D.	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

RESOLUTION SPECIALE N°009/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 ;

3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2 et N°3 au Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger ont été approuvés par les membres du Conseil d'Administration, respectivement par la Résolution Spéciale N°003/02-2018, lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 avril 2018, et par la Résolution Spéciale N°007/05-2018 ;

4) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°4 au Plan de Passation des Marchés a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;

5) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver la modification par l'Avenant N°5 du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février 2018 au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
   - **Recrutement de trois (3) Consultants en Passation des Marchés en appui au MCA-Niger pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant Foncier pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant en Réinstallation pour une durée de 6 mois**

   La copie du dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consultée auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

6) **EN CONSEQUENCE,** la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 009/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°5 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 »

<u>A SIGNE ET APPROUVE</u> :

NOMS/PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	SIGNATURE
HASSOUNA NASSOUNDOU	Ministre	Finances	

<u>Note</u> : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

RESOLUTION SPECIALE N°009/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 ;

3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2 et N°3 au Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger ont été approuvés par les membres du Conseil d'Administration, respectivement par la Résolution Spéciale N°003/02-2018, lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 avril 2018, et par la Résolution Spéciale N°007/05-2018 ;

4) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°4 au Plan de Passation des Marchés a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;

5) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver la modification par l'Avenant N°5 du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février 2018 au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
   - **Recrutement de trois (3) Consultants en Passation des Marchés en appui au MCA-Niger pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant Foncier pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant en Réinstallation pour une durée de 6 mois**

   La copie du dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consultée auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

6) **EN CONSEQUENCE,** la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 009/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°5 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	SIGNATURE
ABOUBA ALBADE	Ministre d'Etat	MAG/EL	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

RESOLUTION SPECIALE N°009/07-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;

2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 ;

3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2 et N°3 au Plan de Passation des Marchés du MCA-Niger ont été approuvés par les membres du Conseil d'Administration, respectivement par la Résolution Spéciale N°003/02-2018, lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 avril 2018, et par la Résolution Spéciale N°007/05-2018 ;

4) **CONSIDERANT** que l'Avenant N°4 au Plan de Passation des Marchés a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;

5) **CONSIDERANT** qu'il est urgent, dans le cadre du programme Compact au Niger, de faire approuver la modification par l'Avenant N°5 du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février 2018 au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
   - **Recrutement de trois (3) Consultants en Passation des Marchés en appui au MCA-Niger pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant Foncier pour une durée de 6 mois**
   - **Recrutement d'un Consultant en Réinstallation pour une durée de 6 mois**

   La copie du dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consultée auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

6) **EN CONSEQUENCE,** la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N° 009/07-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°5 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1er février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	FONCTION	STRUCTURE	SIGNATURE
Kady Abdoulaye	Ministre	Equipement	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.